

**CONTRAT DE VENTE AU COMPTANT D'UN CHEVAL
ENTRE COMMERÇANT ET CONSOMMATEUR**

En date du _____, à _____

ENTRE

Ci-après désigné «Vendeur»

ET

_____, domicilié au _____,
dans la ville de _____, province de _____, code postal _____

Ci-après désigné «Acheteur»

1- Animal objet de la vente

Hongre Étalon Jument Né(e) le : _____

Animal enregistré de race _____ portant le n° _____

Dont la couleur est : _____ et dont les parents sont :

Père : _____ No enregistrement : _____

Mère : _____ No enregistrement : _____

2- Prix de vente

Prix de vente : _____ \$ plus taxes applicables taxes non applicables

Taxes: _____ \$ N° TPS: _____ No TVQ: _____

Prix total : _____ \$

Le prix de vente total a été payé en entier ce jour.

1 Initiales

3- Livraison

Date de livraison ou de délivrance de l'animal : _____

Adresse de livraison _____

Lieu de délivrance _____

La livraison est gratuite pour les premiers 50 km 100 km 200 km , l'acheteur acceptant d'assumer les frais des kilomètres supplémentaires au coût de 1\$ du km en plus des taxes applicables, le cas échéant, lesquels frais ont été dûment ajoutés dans le prix de vente de l'animal tel qu'identifié à la clause 2.

L'animal sera gardé en pension chez le vendeur sans frais pour l'acheteur jusqu'à la date de livraison ou de délivrance déterminée ci-dessus. Après cette date, des frais de\$ par jour seront payables par l'acheteur. Ces frais devront être payés au vendeur à chaque mois, à l'intérieur du délai de 10 jours suivant la réception d'une facture du vendeur.

L'acheteur convient de maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile à hauteur de deux millions de dollars (2 000 000\$) pour tout préjudice pouvant découler du fait de l'animal, et ce, pour toute la période pendant laquelle l'animal sera en pension chez le vendeur. Le vendeur devra être désigné aux fins de la police d'assurance comme co-assuré. L'acheteur devra fournir une attestation satisfaisante au vendeur, laquelle devra prévoir qu'en cas d'annulation, de résiliation ou de modification à la police d'assurance, la remise d'un avis écrit au vendeur est requise. Cet avis doit lui être transmis dix (10) jours avant la date de prise d'effet de l'annulation, de la résiliation ou de la modification. À défaut par l'acheteur de souscrire une telle assurance, le vendeur pourra, sans y être tenu, souscrire l'assurance dans l'intérêt mutuel des parties ou dans son intérêt exclusif. Le cas échéant, la prime de l'Assurance ainsi souscrite est due et immédiatement payable par l'acheteur.

La livraison n'est pas incluse, l'acheteur devant assumer à ses frais et suivant ses propres moyens le transport de l'animal à la date de délivrance indiquée ci-dessus.

4- Autres dispositions

Le vendeur assumera les frais de visite vétérinaire avant la livraison ou la délivrance de l'animal et remettra le certificat d'examen à l'acheteur.

L'acheteur souhaite être responsable de l'examen vétérinaire, lequel sera réalisé avant la livraison ou la délivrance de l'animal, le tout à ses frais.

Le vendeur s'engage à donner toutes les dates et noms de produits administrés au cheval à titre de prévention tels vaccins et vermifuges dans les douze (12) derniers mois ayant précédé la date de livraison ou de délivrance.

2 Initiales

- Le vendeur s'engage à faire transférer à ses frais le certificat d'enregistrement de l'animal délivré en vertu de la *Loi sur la généalogie des animaux* au nom de l'acheteur.

Autres : _____

5- Risques de perte ou de détérioration du cheval

- Le vendeur assume le risque de perte ou de détérioration de l'animal jusqu'à sa livraison à l'acheteur, sauf si relié à un cas fortuit ou de force majeure. Par la suite, l'acheteur assume à titre de propriétaire tous les risques.
- Le vendeur assume le risque de perte ou de détérioration de l'animal jusqu'à la délivrance de l'animal à l'acheteur, sauf si relié à un cas fortuit ou de force majeure. Par la suite, l'acheteur assume à titre de propriétaire tous les risques.

6- Déclarations

6.1 Le vendeur déclare que l'animal objet de la vente lui appartient et qu'il est libre de toute créance.

6.2 Au moment de conclure cette vente, le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influer de façon notable son comportement ou sa santé, soit spécifiquement les éléments suivants :

6.3 L'acheteur déclare avoir examiné de façon consciencieuse et avoir apprécié l'état général de l'animal avant l'achat, s'en déclarant satisfait et ajoutant que l'animal est conforme à ses attentes.

7- Annulation du contrat

7.1 Cette vente peut être annulée sur demande écrite formulée par l'acheteur et reçue par le vendeur avant la délivrance ou la livraison de l'animal si et seulement si le certificat d'examen du vétérinaire mandaté, le cas échéant, révèle un avis défavorable quant à la santé de l'animal concernant des éléments n'ayant pas été révélés à l'acheteur conformément à la clause 6.2 avant la signature des présentes. Dans un tel contexte, le vendeur s'engage à rembourser à l'acheteur dans un délai de 30 jours d'une telle demande écrite la somme lui ayant déjà été versée en exécution des présentes.



8- Dispositions générales

- 8.1 Toute disposition du présent contrat qui est illégale, invalide ou non exécutoire n'est sans effet ou non exécutoire qu'à l'égard des questions qu'elle vise et n'a aucune incidence sur les autres dispositions du présent contrat.
- 8.2 Le vendeur pourra procéder à la publication du présent contrat à tout endroit qu'il jugera nécessaire afin de protéger ses droits en vertu du présent contrat et à l'égard du bien.
- 8.3 Exception faite de ce que prévoit la loi, le présent contrat constitue l'entente complète entre l'acheteur et le vendeur et remplace toutes conventions, ententes ou négociations antérieures, verbales ou écrites, entre les parties à l'égard du bien décrit aux présentes.
- 8.4 Le présent contrat doit être régi et interprété selon les lois de la province de Québec.
- 8.5 Si un ou plusieurs co-acheteur(s) a(ont) signé le présent contrat, ce(ces) co-acheteur(s) sera(seront) solidairement responsable(s) avec l'acheteur de l'exécution des obligations contenues au présent contrat.

En foi de quoi, les parties ont signé,

Vendeur : _____ Date : _____

Acheteur (s) : _____ Date : _____

_____ Date : _____

